



Certifié conforme  
Claire Cornil  
Directrice Générale

**SOCIETE GENERALE GESTION**

Rapport annuel 2024

# Rapports du Commissaire aux Comptes



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SOCIETE GENERALE GESTION**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars S.A.  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire  
et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## **SOCIETE GENERALE GESTION**

Société anonyme

RCS : 491 910 691 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SOCIETE GENERALE GESTION,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE GENERALE GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars S.A.

Paris La Défense, le 26 mai 2025

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

Signed by:  
  
690CD114FDE8470...

# **SOCIETE GENERALE GESTION**

**91 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS**

**Etats financiers en milliers d'euros au**

**31 décembre 2024**

## Sommaire

<a href="#">Page de garde.....</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">Sommaire.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">BILAN.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">Bilan - Actif.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Bilan - Passif.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">RESULTAT.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Compte de résultat (en liste).....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">Compte de résultat (suite).....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">ANNEXES.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Commentaires.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Principes et méthodes comptables.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">Etat de l'actif immobilisé.....</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">Etat des amortissements.....</a>	<a href="#">17</a>
<a href="#">Etat des provisions.....</a>	<a href="#">18</a>
<a href="#">Etat des échéances des créances et des dettes.....</a>	<a href="#">19</a>
<a href="#">Charges et produits exceptionnels.....</a>	<a href="#">20</a>
<a href="#">Variation des capitaux propres.....</a>	<a href="#">21</a>
<a href="#">Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....</a>	<a href="#">22</a>
<a href="#">Effectif moyen.....</a>	<a href="#">23</a>
<a href="#">Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.....</a>	<a href="#">24</a>
<a href="#">Situation fiscale différée et latente.....</a>	<a href="#">25</a>
<a href="#">Liste des filiales et participations.....</a>	<a href="#">26</a>
<a href="#">Charges à payer.....</a>	<a href="#">27</a>
<a href="#">Produits à recevoir.....</a>	<a href="#">28</a>

**BILAN**

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	500 845	88 000	412 845	412 845
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>500 845</b>	<b>88 000</b>	<b>412 845</b>	<b>412 845</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	97 266	0	97 266	97 266
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	217 541	0	217 541	217 797
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>314 807</b>	<b>0</b>	<b>314 807</b>	<b>315 063</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>815 652</b>	<b>88 000</b>	<b>727 652</b>	<b>727 908</b>
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	10
Clients et comptes rattachés	34 473	911	33 563	30 733
Autres créances	17 220	0	17 220	19 976
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>51 693</b>	<b>911</b>	<b>50 783</b>	<b>50 708</b>
Valeurs mobilières de placement	108	35	73	73
dont actions propres:				
Disponibilités	2 173	0	2 173	3 467
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>2 281</b>	<b>35</b>	<b>2 246</b>	<b>3 540</b>
Charges constatées d'avance	9	0	9	13
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>53 984</b>	<b>946</b>	<b>53 038</b>	<b>54 271</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	1
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>869 636</b>	<b>88 946</b>	<b>780 690</b>	<b>782 180</b>

**BILAN PASSIF**

<b>BILAN-PASSIF</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capital social ou individuel	dont versé : 567 034	567 034	567 034
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		15 390	15 390
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		32 085	28 278
Réserves statutaires ou contractuelles		3	3
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
<b>TOTAL Réserves</b>		<b>32 088</b>	<b>28 282</b>
Report à nouveau		485	842
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		72 245	76 133
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>687 243</b>	<b>687 681</b>
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques		207	16
Provisions pour charges		214	207
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		<b>421</b>	<b>224</b>
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	179
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	0
<b>TOTAL Dettes financières</b>		<b>0</b>	<b>179</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		593	122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 979	66 051
Dettes fiscales et sociales		9 527	9 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		17 927	18 744
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>		<b>93 026</b>	<b>94 096</b>
Produits constatés d'avance		0	0
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>93 026</b>	<b>94 275</b>
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>		<b>780 690</b>	<b>782 180</b>

Résultat de l'exercice en centimes 72 244 914,81

Total du bilan 780 689 674,79

**RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

COMPTE DE RESULTAT	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023	
Ventes de marchandises	0	0	0	0	
Production vendue biens	0	0	0	0	
Production vendue services	380 105	341	380 446	326 143	
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>380 105</b>	<b>341</b>	<b>380 446</b>	<b>326 143</b>	
Production stockée			0	0	
Production immobilisée			0	0	
Subventions d'exploitation			33	20	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			340	1 635	
Autres produits			178	252	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>380 996</b>	<b>328 050</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0	
Variation de stock (marchandises)			0	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0	
Autres achats et charges externes			308 142	255 035	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 155	2 338	
Salaires et traitements			8 371	6 424	
Charges sociales			4 660	2 812	
Dotations d'exploitation			sur Dotations aux amortissements	0	0
			immobilisations Dotations aux provisions	0	0
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	391	584
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	340	526
Autres charges			487	686	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>324 547</b>	<b>268 406</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>56 449</b>	<b>59 644</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0	
Produits financiers de participations			25 265	26 187	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			8 188	8 810	
Autres intérêts et produits assimilés			174	42	
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	
Différences positives de change			9	14	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	61	
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>33 636</b>	<b>35 114</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0	
Intérêts et charges assimilées			176	268	
Différences négatives de change			7	31	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>183</b>	<b>300</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>33 453</b>	<b>34 814</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>89 902</b>	<b>94 458</b>	

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<b>COMPTE DE RESULTAT (suite)</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	316	148
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<i><b>Total des produits exceptionnels (VII)</b></i>	<i><b>316</b></i>	<i><b>148</b></i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31	55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
<i><b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b></i>	<i><b>31</b></i>	<i><b>55</b></i>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>286</b>	<b>93</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 043	751
Impôts sur les bénéfices (X)	16 900	17 667
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>414 949</b>	<b>363 312</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>342 704</b>	<b>287 179</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>72 245</b>	<b>76 133</b>

**ANNEXES**

## Commentaires

---

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'établissent à 687 243 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 687 681 milliers d'euros au 31 décembre 2023

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024 constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 76 133 milliers d'euros augmenté du report à nouveau de 842 milliers d'euros soit une somme distribuable de 76 975 milliers d'euros décide :

- de porter en réserve légale 3 807 milliers d'euros,
- d'affecter en report à nouveau 485 milliers d'euros,
- de distribuer un dividende de 1.41 euro par action au titre de l'exercice 2023 soit 72 683 milliers d'euros

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il n'y a eu aucun évènement sur cet exercice.

### PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTERESSEMENT

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi IT Services, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers, CPRAM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

Cette participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel.

Au 31 décembre 2024, la réserve spéciale de participation constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 589 milliers d'euros.

Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure dans les frais de personnel.

Au 31 décembre 2024, l'intéressement constaté par la société représente un montant de 453 milliers d'euros.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 24 juin 2024, SOCIETE GENERALE GESTION a reçu le remboursement de son crédit de TVA de décembre 2022 pour un montant de 3 220 milliers d'euros.

### EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

## Règles et méthodes comptables

### PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

### PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de SGG sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole

La présentation des états financiers de SGG est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET PRESENTATION DES COMPTES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
N° 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié relatif aux solutions informatiques	10/11/2023	2024
N° 2024-02 du 5 juillet 2024 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié relatif à la comptabilisation des Certificats d'Economie d'Energie	05/07/2024	2024

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact sur le résultat et la situation nette de l'entité sur la période.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des autres provisions pour risques et charges figurant dans le tableau « provisions et dépréciations

- Provision pour charges sociales sur les actions attribuées par le groupe : 38 milliers d'euros,
- Provision pour indemnistaion groupe TVA : 44 milliers d'euros,
- Provision pour indemnités de départ à la retraite : 132 milliers d'euros,
- Provision pour congés payes et charges sociales : 207 milliers d'euros.

## IMMOBILISATIONS

SGG applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC N° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est apporté, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Il n'y a pas eu d'impact sur le bilan lié à l'application de ce règlement.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Installations et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel d informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 ans

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels sont amortis sur une durée de trois ans en linéaire.

Le fonds commercial enregistré pour une valeur brute de 500 845 milliers d'euros a fait l'objet en 2020 d'une dépréciation de 88 000 milliers d'euros suite à la mise à jour de l'évaluation prenant en compte une actualisation des prévisions de cash flows et des paramètres de valorisation.

### ***PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES***

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

L'information du tableau des filiales et participations concernant le chiffre d'affaires et le résultat de l'exercice en cours est fournie sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

### ***VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT***

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours clôture du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### ***CREANCES***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### ***OPERATIONS EN DEVISES***

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion Actif" lorsque la différence correspond à une perte latente et en "écart de conversion Passif" dans le cas d'un gain latent.

Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actif.

### ***AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI – PLANS DE RETRAITE – REGIMES A COTISATIONS DEFINIES***

#### **Plans de retraite - régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs".

Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, SGG n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

#### **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE, DE PRE-RETRAITE ET D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

SGG a appliqué la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel

- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, SGG provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, SGG applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Le taux retenu pour le 31 décembre 2024 est de 3.66 % et l'engagement mesuré est de 2 894 milliers d'euros.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre SGG et les filiales de l'UES ont été signées.

Depuis la mise en place du contrat, l'ensemble des versements effectués auprès de PREDICA ont été comptabilisés en résultat et sont donc venus en diminution de l'engagement mesuré,

La valeur totale du contrat détenu auprès de Prédica s'élève à un montant de 2 761 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,74 %,

- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,08%

#### **CHARGES ET PRODUITS**

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

### **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

### **IMPOT SUR LES SOCIETES**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3.3 %.

### **INTEGRATION FISCALE**

SGG est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le groupe fiscal Amundi.

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Amundi. Son résultat fiscal est de 65 984 milliers d'euros. Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 17 015 milliers d'euros envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

### **REGIME DE SOCIETE MERE**

SGG est consolidé par Amundi et par Crédit Agricole SA.

### **COMPOSITION DU CAPITAL**

Le capital de SGG est composé exclusivement d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 11 euros.

Le nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2024 est de 51 548 554, détenues à hauteur de 51 548 553 actions par Amundi SA et une action par Amundi Asset Management.

### **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.

## IMMOBILISATIONS

Rubriques		Début d'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		500 845	0	0
Terrains		0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
TOTAL (III)		0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		97 266	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		217 797	0	19 641
TOTAL (IV)		315 063	0	19 641
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		815 908	0	19 641

Rubriques		Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	500 845	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	97 266	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	19 897	217 541	0
TOTAL (IV)		0	19 897	314 807	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	19 897	815 652	0

## AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)		0	0	0	0

Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception -nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnelle I	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
<b>CORPO.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquis. de titres	0			0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Changements de méthode (1)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0	0	0
Amortissements déroqatoires	0	0	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	16	192	0	0	0	207
Frais de développement	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	1	0	0	0	1	0
Provisions pour pensions	0	132	0	0	0	132
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	207	16	0	115	27	82
<b>TOTAL (II)</b>	<b>224</b>	<b>340</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>28</b>	<b>421</b>
Provisions sur immos incorporelles	88 000	0	0	0	0	88 000
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	716	391	0	30	167	911
Autres provisions pour dépréciations	35	0	0	0	0	35
<b>TOTAL (III)</b>	<b>88 751</b>	<b>391</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>167</b>	<b>88 946</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>88 975</b>	<b>731</b>	<b>0</b>	<b>145</b>	<b>195</b>	<b>89 367</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		731	0	145	195	
Dont dotations et reprises financières		0	0	0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence						0

## CREANCES ET DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	0	0	0
	Prêts	217 541	1 341	216 200
	Autres immos financières	0	0	0
	<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>217 541</b>	<b>1 341</b>	<b>216 200</b>
	Clients douteux ou litigieux	911	0	911
	Autres créances clients	33 563	32 541	1 021
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	0	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34	34	0
	Etat et autres collectivités			
	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	130	130	0
	Autres impôts	0	0	0
	Etat - divers	0	0	0
	Groupes et associés	16 540	16 540	0
	Débiteurs divers	515	515	0
	<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>51 693</b>	<b>49 761</b>	<b>1 932</b>
	Charges constatées d'avance	9	9	0
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>269 243</b>	<b>51 111</b>	<b>218 132</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	0		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
	Prêts et avances consentis aux associés	0		

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0	0	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 979	64 978	1	0
	Personnel et comptes rattachés	5 657	5 657	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 566	3 566	0	0
	Etat et autres collectivités publiques				
	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	212	212	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
	Groupes et associés	17 015	17 015	0	0
	Autres dettes	912	912	0	0
	Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
	Produits constatés d'avance	0	0	0	0
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>92 433</b>	<b>92 432</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pertes / Profits EOB	31	0
Produits divers	0	316
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>316</b>

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Ouverture</b>	<b>Augment.</b>	<b>Diminut.</b>	<b>Distribut. Dividendes</b>	<b>Affectation du résultat N-1</b>	<b>Apports et changements de méthodes</b>	<b>Clôture</b>
Capital social ou individuel	567 034						567 034
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	15 390						15 390
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	28 279				3 806		32 085
Réserves statutaires ou contractuelles	3						3
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	841				-356		485
Résultat de l'exercice	76 133	72 245		72 683	-3 450		72 245
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>687 681</b>	<b>72 245</b>	<b>0</b>	<b>72 683</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>687 243</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

**REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	89 902	17 072	72 830
Résultat exceptionnel	286	71	215
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 043	-243	-800
<b>TOTAL</b>	<b>89 145</b>	<b>16 900</b>	<b>72 245</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

**EFFECTIF MOYEN**

Effectifs	Personnel salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Effectif global	85	0
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>0</b>

**IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
CREDIT AGRICOLE SA 12 place des Etats-Unis 92 127 MONTRouGE Cedex SIREN : 784 608 416	Société Anonyme	9 123 093	69,34%
AMUNDI SA 91 Boulevard Pasteur 75015 PARIS SIREN : 314 222 902	Société Anonyme	513 548	100,00%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document de Référence disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

- Pour Amundi sur le site internet : <https://legroupe.amundi.com>

## SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	33	33
Ecart de conversion Actif	0	1
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
<b>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>33</b>	<b>34</b>
<b>Total passif d'impôt futur</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>		
Participation des salariés	571	491
Autres	3 383	3 001
Provisions pour retraites et obligations similaires	132	0
C3S (Ex ORGANIC)	585	503
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	33	0
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		0
<b>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux normal</b>	<b>4 572</b>	<b>3 995</b>
<b>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux actualisé</b>	<b>132</b>	<b>0</b>
<b>Total actif d'impôt futur au taux normal de l'exercice (1)</b>	<b>1 181</b>	<b>1 032</b>
<b>Total actif d'impôt futur au taux long terme (2)</b>	<b>34</b>	<b>0</b>
<b>Situation nette</b>	<b>1 224</b>	<b>1 041</b>

(1) Taux d'impôt :	25,83%	25,83%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	25,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
Contribution exceptionnelle sur l'impôt :	0,00%	0,00%
(2) Taux Long Terme	25,83%	25,83%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Devises	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice	Observations
					Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés(1) (2)</b>												
<i>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</i>												
<i>Participations (10 à 50% du capital)</i>												
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	15 713	25 536	2 844	97 266	97 266			237 086	129 735	25 265	
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.</b>												
Filiales françaises (ensemble)												
Filiales étrangères (ensemble) (3)												
Participations dans des sociétés françaises												
Participation dans des sociétés étrangères												

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

**DETAIL DES CHARGES A PAYER en K€**

Charges à payer	Montant
FOURN FNP PO	14 558
PERSO DETTES PROV PARTIC SALARIES	518
PERSO AUTRES CHARGES A PAYER	454
CHARGES SUR BONUS PROVISIONNES	957
DETTES PROVISIONS CONGES PAYES	2 001
PERSO DETTES PROV SUR BONUS	1 780
Provisions JRS	72
PERSO PROV BONUS DIFFERE	287
CHARGES PROV BONUS DIFFERES	154
CH SOC SUR PROV SALAIRES	1 265
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE A PAYER	585
PART A L EFFORT DE CONSTRUCTION	36
AUTRES CHARGES A PAYER ORGANISMES SOCIAUX	204
PROVISION CONTRIB ECO TERRITORIALE	1
PERSO CHARGE A PAYERCET PERCO	27
Provision Taxe sur les salaires	105
Fournisseurs FNP PNB TR	25 952
CHARGES A PAYER REFACTURATION PLAN D ATTRIBUTION EN ACTIONS	148
PERSO DETTES PROV INTERESSEMENT	503
Indemnisation à payer GTVA	47
FOURN FNP SAD	246
FOURN FNP IGSERVMUT	3 152
FOURN FNP AITS	415
Charge à payer - contribution AMF / En cours	563
Charges à payer - Cotisations AFG	151
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>54 181</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR en K€**

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS PRODUITS NON FACTURES	681
ORG SOC PRDTS A RECEVOIR	31
DIVERS PRDTS A RECEVOIR	0
Indemnisation à recevoir GTVA	80
CLIENTS_PRODUIITS NON FACTURES_TR	31 233
IC SUR PRETS ET EMPRUNTS LT CREANCE	1 341
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>33 367</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SOCIETE GENERALE GESTION**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos 31 décembre 2024

Forvis Mazars S.A.  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire  
et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## **SOCIETE GENERALE GESTION**

Société anonyme

RCS : Paris 491 910 691

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SOCIETE GENERALE GESTION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Crédit Agricole SA et le groupe Crédit Agricole : Constitution d'un groupe de TVA

**Personnes concernées**

- Amundi S.A.
- Amundi Asset Management

**Nature et objet**

Votre Conseil d'administration du 27 juillet 2023 a autorisé la convention d'adhésion d'Amundi au groupe TVA créé au sein du groupe Crédit Agricole pour une durée initiale de 3 ans (2023-2025) auquel 296 entités du groupe ont adhéré, dont Amundi et plusieurs de ses filiales.

**Modalités**

Cette convention a pour objet d'instaurer un principe d'équité entre les membres du groupe TVA Crédit Agricole, qui doit se traduire par la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation et, le cas échéant, d'un partage des économies de TVA résiduelles entre les membres.

SOCIETE GENERALE GESTION a enregistré en 2024 un produit de 104 001 € correspondant à l'estimation de sa part du gain net résiduel anticipé pour le groupe TVA en 2024 pour 80 402 € et à l'ajustement réalisé en 2024 au titre de 2023 pour 23 599 €.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars S.A.

Paris La Défense, le 26 mai 2025

Signed by:  
  
690CD114FDE8470...

Jean-Baptiste MEUGNIOT

Associé

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020  
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris